

**Complément d'avis n° 2023/10
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire
de Bretagne atlantique
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Avis n° 2023/10 mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI d'un plan de recrutement spécifique à la FISEA en explicitant les profils recrutés et la voie de recrutement, et de la mise en place d'une pédagogie spécifique en première année du cycle d'ingénieur.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique ;
- Vu la note de synthèse établie par Gilles SAINTEMARIE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 10 juillet 2024,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

Prise d'acte favorable pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2023/10.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 10 juillet 2024.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

